



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Demande d'un établissement pénitentiaire pour mineurs à Mayotte

Question écrite n° 39857

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la justice pour les mineurs à Mayotte. En effet, le 101e département français subit, depuis quelques années, une très importante augmentation de la délinquance et de la criminalité juvéniles. Depuis le début de l'année 2021, on dénombre, malheureusement, cinq assassinats barbares qui ont conduit à l'incarcération de plusieurs mineurs. Des milliers de mineurs isolés étrangers, abandonnés par leur famille à Mayotte, forment une réserve inépuisable de recrutement pour des bandes de jeunes armés qui terrorisent les mahoraises et causent, quotidiennement, des troubles à l'ordre public. Or le centre de détention de Majikavo est engorgé. En outre, il ne possède pas les outils spécifiques répondant à la problématique des mineurs incarcérés. Enfin, en avril 2021, le Gouvernement a annoncé l'envoi, à Mayotte, d'une mission interministérielle sur la délinquance et la criminalité juvéniles. C'est pourquoi, dans un territoire où 50 % de la population est âgée de moins de 18 ans, il lui demande s'il envisage la création d'un établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) à Mayotte et son inscription comme point prioritaire d'étude de la mission interministérielle précitée.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39857

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juin 2021](#), page 5145

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)